

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_082_CC_57
*Désignation des représentants du TCO au
sein du conseil de surveillance du Centre
Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) et de
l'Établissement Public de Santé Mentale
de la Réunion (EPSMR)*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-
Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE - M.
Jean MARCEAU

Nombre de votants : 38

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick
BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - M. Jean
François NATIVEL - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025_082_CC_57 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU TCO AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER OUEST RÉUNION (CHOR) ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA RÉUNION (EPSMR)

Le Président de séance expose :

Le Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR), mis en service depuis mars 2019, couvre un quart de la population totale de l'île. Il est géré par un conseil de surveillance et un directeur en charge principalement de la stratégie de l'établissement, des affaires financières et patrimoine, et de l'organisation interne de l'établissement.

L'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR) assure la prévention, l'hospitalisation et le suivi après hospitalisation pour les patients des territoires de santé Nord, Ouest et Est de La Réunion. Il est également constitué d'un Conseil de surveillance, instance consultative et décisionnelle pour les orientations stratégiques. Il délibère notamment sur le projet d'établissement, les demandes d'autorisation ou de renouvellement pour les activités de soins ou les équipements et matériels lourds, le rapport d'activité,...

L'article L. 6141-1 du code de la santé publique précise que les collectivités territoriales participent à la gouvernance des établissements publics de santé. Elles sont ainsi étroitement associées à la définition de leurs stratégies afin de garantir le meilleur accès aux soins et la prise en compte des problématiques de santé dans les politiques locales.

Les établissements publics de santé sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directoire. Les articles R6143-1 et R6143-2 du code de la santé publique précisent la composition des conseils de surveillance.

Au titre des représentants des collectivités territoriales, pour les établissements de santé de ressort communal et départemental les membres sont :

- le maire de la commune siège de l'établissement principal ou le représentant qu'il désigne ;
- deux représentants de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre ;
- le président du conseil général du département siège de l'établissement principal ou le représentant qu'il désigne (auquel s'ajoute un autre représentant si l'établissement est de ressort départemental).

L'article R.6143-4 du code de la santé publique précise que la désignation des représentants doit être opérée par vote de l'assemblée délibérante. La désignation de chacun des représentants est nominative, sans possibilité de suppléance.

La composition des conseils de surveillance du CHOR et de l'EPMSR doit être renouvelée en septembre 2025. Pour ce faire, il convient de désigner deux représentants du TCO respectivement au sein du conseil de surveillance du CHOR et de celui de l'EPSMR.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 3 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- AUTORISER les désignations au scrutin public.

-DESIGNER :

- Madame Jocelyne CAVANE-DALELE, représentante du TCO au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) ;
- Monsieur Henry HIPPOLYTE, représentant du TCO au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR).

-DESIGNER :

- Madame Denise DELAVANNE, représentante du TCO au conseil de surveillance de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR) ;
- Madame Marie ALEXANDRE, représentante du TCO au conseil de surveillance de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président